

Note de synthèse - CA CCAS

L'article 107 de la NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L2313-1 du CGCT en précisant " une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux "

- Réalisation globale (budget principal et budgets annexes) -

| | Fonctionnement | | Investissement | |
|--------------|----------------|-----------------|----------------|-------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| CCAS | 700,54 | 5 401,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 700,54 | 5 401,00 | 0,00 | 0,00 |

Il a été budgétisé 3 000 € de dépense en fonctionnement en 2020.

Il a été budgétisé 4 330 € de recette de fonctionnement en 2020 pour le CCAS.

Pas de dépense et de recette en investissement

En 2020, le CCAS a émis 700,54 € de mandat en fonctionnement, 3799,46 € n'ont pas été utilisés pour l'exercice de politique sociale en raison de la pandémie du COVID-19

En 2020, le CCAS a émis 5 230 € de titre de recette en fonctionnement au lieu des 4330 € attendus

À noter qu'un excédent de fonctionnement de 171 € a pu être généré en recette de fonctionnement

- Représentation graphique du budget principal -

Dépenses

| |
|--|
| Charges à caractère général : 300,54 € |
| Subventions et participations : 400,00 € |

Recettes

| |
|---|
| Dotations et participations : 4 730,00 € |
| Autre : 671,00 € |

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

| |
|-----------------------------------|
| Dépenses d'équipement : 0,00 € |
|-----------------------------------|

Recettes

| |
|-------------------|
| Emprunts : 0,00 € |
|-------------------|

SECTION D'INVESTISSEMENT